

Pôle Politiques Travail
SCT
Affaire suivie par : Caroline PERRAULT
Mèl : ddets-polet@yvelines.gouv.fr

Montigny le Bretonneux, le 12 décembre 2023

Communiqué de Presse

Campagne 2023 de l'inspection du travail L'utilisation des équipements de travail mobiles et de levage

Dans le cadre d'un plan pluriannuel 2023-2025 du système d'inspection du travail, l'activité des services est priorisée autour de ses missions essentielles, dont la prévention des risques d'accidents du travail ; en cohérence avec l'action menée par le ministère du travail dans le cadre du [4ème Plan santé au travail](#) et du [Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels 2022-2025](#).

Au-delà des contrôles habituels, et afin de concentrer l'action des services sur certaines thématiques et d'en renforcer l'impact, des campagnes nationales sont organisées chaque année sur tout le territoire. Ainsi, au second semestre 2023, une campagne nationale est mise en œuvre sur l'utilisation des équipements de travail et plus spécifiquement des équipements mobiles servant notamment au levage.

Cette campagne prévoit des actions de sensibilisation, d'information et de contrôle des situations de travail afin d'améliorer le respect par les employeurs des règles relatives à l'utilisation de ces équipements de travail et leur mise en conformité lorsque des manquements seront constatés.

Dans les **Yvelines**, cette campagne a donné lieu à une **opération de contrôle des équipements de levage sur les chantiers du département, lundi 11 décembre 2023**. A l'occasion de cette journée de mobilisation des agents de contrôle, **22 contrôles ont été conduits sur cette journée, et ont porté sur près de 70 équipements mobiles**. Les inspecteurs et contrôleurs du travail, après avoir rappelé et expliqué les règles applicables et en fonction de leurs constats, demanderont aux employeurs de se mettre en conformité avec la réglementation. Ils pourront engager des mesures coercitives si nécessaire.

De prochaines opérations auront lieu d'ici fin janvier.

Un **bilan national** de la campagne sera partagé avec les partenaires sociaux et ceux chargés de la prévention dans le **courant de l'année 2024** afin de leur présenter les pratiques des entreprises, l'efficacité de la campagne, l'identification des manquements et les points d'amélioration.

Plus d'information sur travail-emploi.gouv.fr

Contact presse : Direction générale du Travail, Mèl : melanie.duclos@travail.gouv.fr

DRIEETS : drieets-idf.communication@drieets.gouv.fr

ANNEXE Ressources documentaires

De nombreux outils et informations sont à votre disposition :

Ressources de l'INRS¹ :

- [ED 6339](#) : Vérifications réglementaires des machines, appareils et accessoires de levage - Repères pour préventeurs et utilisateurs
- [ED 6348](#) : Questions-réponses sur la formation, l'autorisation de conduite et le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces)
- [ED 828](#) : Principales vérifications périodiques
- [ED 6002](#) : Conception de l'organisation des circulations et des flux dans l'entreprise
- [ED 6465](#) : Sécuriser les accès aux véhicules et les zones de circulation piétonnes

Ressources de l'OPPBT² :

- [Je travaille à proximité d'engins de chantier](#) : retrouvez sur cette page différents outils tels que affiches, mémo relatifs aux manœuvres, au registre de sécurité, à la signalisation temporaire...
- Zoom sur le risque : « [les risques de heurt sur chantier](#) »
- Autorisation de conduite : retrouvez sur [cette page](#) l'ensemble des ressources de l'OPPBT : questions/réponses, outils, « focus prévention »
- Vérifications périodiques des engins de chantier : retrouvez sur [cette page](#) l'ensemble des ressources de l'OPPBT : questions/réponses, focus prévention...

Secteur agricole :

Sur le site de la CCMSA³, retrouvez :

- [Les risques liés aux engins agricoles](#)
- [Les risques liés au renversement de tracteur](#)

Sur le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

- [Guide juridique – Règlementation tracteurs agricoles ou forestiers](#)

Emploi de jeunes travailleurs :

Afin d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail le plus tôt possible et en amont de l'entrée dans le milieu professionnel, le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Éducation nationale, avec l'appui de l'expertise de l'INRS et de l'OPPBT, ont conçu [un mémento à destination des employeurs](#) accueillant des jeunes en formation professionnelle. [Un mémento à destination des jeunes](#) est également disponible. Ces documents ont été produits dans le cadre du [plan de lutte contre les accidents graves et mortels](#), qui cible particulièrement les publics vulnérables, tels que les jeunes travailleurs.

Au-delà du cadre législatif et réglementaire relatif aux obligations de l'employeur en termes de santé et sécurité au travail, ces documents synthétiques et visuels visent à diffuser les messages clefs en matière de santé et sécurité au travail avant et lors de l'arrivée du jeune en formation professionnelle.

Ils identifient les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter, pour accompagner les jeunes dans leurs premiers pas en milieu professionnel.

¹ Institut national de recherche en santé au travail

² Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

³ Caisse centrale de la mutualité sociale agricole